

Commission des Coupes de la Somme Seniors

Réunion mailing du 28/04/25

Participent : Messieurs Pierre LAVALARD, Alain LECLERCQ, Joël LEVECQUE, Jean François DEBEAUVAIS, Antonio DOS SANTOS.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 2 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à wleclercq@somme.fff.fr).

Homologation :

La Commission homologue le résultat des rencontres qui n'ont pas prêté à réclamation tels qu'acquis sur le terrain.

Affaires litigieuses :

- **Match ES VERS SUR SELLE – FC MEAULTE, Challenge Michel BONNIERE du 20/04/25 :**

Réserves de l'ES Vers Sur Selle et du FC Méaulte concernant la qualification et/ou participation des joueurs ayant évolué en seniors le week-end précédent (12 et 13 avril 2025) alors que les équipes seniors ne jouent pas le même jour ou le lendemain.

Aucune équipe senior du FC Méaulte n'a joué le week-end durant le week-end de Pâques, soit du 19 au 21/04/25, il en est de même pour l'ES VERS SUR SELLE.

Après vérification des feuilles de match suivantes :

- Seniors D4 C : ES VERS SUR SELLE – AMIENS OL 2 du 13/04/25
- Seniors D6 C : FC PONT DE METZ 2 – ES VERS SUR SELLE 2 du 13/04/25

Il apparaît qu'aucun joueur de l'équipe de l'ES VERS SUR SELLE n'a participé aux rencontres de Championnat en Seniors le 13/04/25.

Après vérification des feuilles de match suivantes :

- Seniors D1 B : FC MEAULTE 1 – US CAMON 2, du 13/04/25
- Seniors D3 D : ALBERTS USOAAS 2 – FC MEAULTE 2, du 13/04/25

Il apparaît que les joueurs LANGLET Jonathan, MAHBOUBI Dominique et HERENG Rodrigue ont participé en équipe senior le 13/04/25.

La Commission rappelle « **Les dispositions communes** » du Règlement des Coupes de la Somme Vétérans :

« Un joueur Vétérans, ayant participé à un match de compétition officielle en seniors le week-end précédent, ne pourra évoluer en vétérans la semaine suivante si cette équipe senior ne joue pas le même jour ou dans les 24h en compétition officielle. »

La commission dit que le FC MEAULTE a enfreint la réglementation en vigueur.

La Commission donne match perdu par pénalité au FC MEAULTE sur le score de 3 à 0 pour l'ES VERS SUR SELLE.

Les droits de réserves sont mis à la charge du FC MEAULTE (60€).

- **Match ES CAGNY – AMIENS OL, Challenge Gilles MARQUETTE du 20/04/25 :**

Réclamations de l'OL AMIENOIS sur la participation du joueur HARTOULI Hamza de l'ES CAGNY ayant évolué en seniors avec l'AMIENS ES PIGEONNIER le match précédent alors que cette équipe ne joue pas ce week-end du 20/04/25.

Le club de l'ES CAGNY, a été informé des réclamations de l'OL AMIENOIS afin de pouvoir transmettre ses observations conformément à l'article 187.1 des RG de la FFF.

Le club de l'ES Cagny a répondu que le joueur pouvait jouer car l'AMIENS ES PIGEONNIER jouait également ce jour en coupe contre Cagny.

Après vérification, il s'avère :

- Que le joueur HARTOULI Hamza a bien participé en Seniors avec **L'AMIENS ES PIGEONNIER 1** le 13/04/25 en seniors D2 B contre l'OL AMIENOIS 1,
- Que le 20/04/25, seule **l'équipe 2 de l'AMIENS ES PIGEONNIER** a joué en Challenge D5 ;
- Que **L'AMIENS ES PIGEONNIER 1 n'a pas eu de rencontre ce 20/04/25 ni même dans les 24heures suivant ou précédent la rencontre du Challenge Gilles MARQUETTE ;**

La Commission rappelle « **Les dispositions communes** » du Règlement des Coupes de la Somme Vétérans :

« Un joueur Vétérans, ayant participé à un match de compétition officielle en seniors le week-end précédent, ne pourra évoluer en vétéran la semaine suivante si cette équipe senior ne joue pas le même jour ou dans les 24h en compétition officielle. »

La Commission dit que l'ES CAGNY a enfreint la réglementation en vigueur et que le joueur HARTOULI Hamza n'avait pas le droit de jouer avec les vétérans de Cagny pour la rencontre de Challenge MARQUETTE.

La Commission donne match perdu par pénalité au club de l'ES CAGNY sur le score de 3 à 0 pour AMIENS OL.

Les droits de réclamation sont mis au débit de l'ES CAGNY.

Calendrier :

La Commission rappelle le tirage des ½ Finales des Challenges Michel BONNIERE et Gilles MARQUETTE qui se joueront le 8 mai à 10h00 :

Challenge Michel BONNIERE :

- **Demi-finales le 8 mai 2025 à 10h00**

Vainqueur US Flesselles - Auxiloise 1 (match du 01/05/25) contre ES VERS SUR ELLE
Amiens FC SIP - SC Boves

***1 arbitre à la charge du club recevant
FMI obligatoire***

CHALLENGE Gilles MARQUETTE (vétérans)

- **Quarts de finale qui se jouent le 01/05/25 à 10h00**

Match 1 : Amiens FC Porto - Amiens AC à 12h30

Match 2 : AAE Villers Bocage - FC Ailly sur Somme Samara

Match 3 : Amiens US Hospitaliers – QCL Sud Amiénois

1 arbitre à la charge du club recevant

FMI obligatoire à transmettre à l'issue de la rencontre.

- **Demi-finales le 8 mai 2025 à 10h00**

Vainqueur Match 1 – Vainqueur Match 2

Vainqueur Match 3 – AMIENS OL

Pour ces ½ finales, le club recevant sera désigné à l'issue des rencontres du tour précédent.

1 arbitre à la charge du club recevant

FMI obligatoire à transmettre à l'issue de la rencontre

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président,

Pierre LAVALARD



Le Secrétaire de séance,

Mr Joël LEVECQUE

